

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT

Lycée

Desfontaines

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 8 mars 2019

Année scolaire : 2018 - 2019

Numéro de séance : 05

Date de convocation : 15/02/2019

Présidence de : M. SANCHEZ Eric

Quorum : 16

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision

page

Numéro d'acte

Pièces

jointes

Avis

Vote

Extrait

Motion

désignation

N°

1. DGH 2019-2020
2. Contrats et conventions
3. DM 2018-2019
4. Projets pédagogiques
5. Acquisitions d'immobilisation

Signatures

Le Président

E. SANCHEZ

La Secrétaire

Mme BLANCHET

Le quorum étant atteint, M. SANCHEZ ouvre la séance à 18h00

Vote du secrétaire de séance : Mme BLANCHET, proviseure-adjointe

Vote du CA : P : 19
A : 0
C : 0

Sortie de Louise Pacher, représentante des élèves

Modification de l'ordre du jour :

M. Sanchez demande que l'ordre du jour soit modifié comme tel :

- Contrats et conventions
- DM
- Remises gracieuses
- DGH
- Questions diverses

Vote du CA : P : 18
A : 0
C : 0

I – AFFAIRES FINANCIERES

1/ Contrats et conventions

M. Guérard remet aux membres du conseil des documents listant les différents contrats & conventions dont le lycée est signataire et mets en évidence les points qui seront traités au cours de l'année 2019

Il notifie le changement de marchés à partir de janvier 2019 avec de nouveaux fournisseurs :

- Papier et fourniture : DYADEM (fournisseur précédent était Lyreco)
- Produits d'entretien : Deslandes :
- Bionerval : des propositions doivent encore être faites pour la récupération des déchets, car il est difficile de répondre aux besoins de Desfontaines.

Démarrage 1^{er} septembre : le marché de la chaufferie (société ENGIE/COFELY). Marché déjà présenté ici (option de l'intéressement P3 retenue) : L'intéressement s'explique sommairement comme étant le partage des économies réalisées moitié/moitié et en cas de dépassement, les surcoûts sont pris en charge 2/3 par l'entreprise, 1/3 par le lycée. La proposition est faite d'étendre le contrat à l'ensemble des circuits de production, robinets thermostatiques compris.

Proposition d'adhésion à un marché d'achat électricité (appel d'offre global de marché pour la Région Nouvelle Aquitaine). Marché plus grand que celui existant actuellement : tous les lycées sont incités à adhérer.

Règlement Service Restauration et hébergement : le règlement Poitou-Charentes étant obsolète il est nécessaire de faire voter un règlement interne. Dans l'attente d'un nouveau règlement Région NA qui sera donné en 2020, je propose de garder le règlement Poitou Charentes et de le considérer comme celui applicable pour le lycée.

Proposition convention avec les pompiers : ils ont l'habitude de s'entraîner chez nous. Nouveauté : Pour sécuriser les entraînements et éviter les problèmes, la convention légalise les exercices.

M. Sanchez propose un vote pour savoir s'il on procède à un vote global

Vote du CA : P : 18
A : 0
C : 0

Vote pour les contrats et conventions :

Vote du CA : P : 13
A : 5
C : 0

2/ DM 2018-2019

M. Guerard présente les DM :

- **DM n°15 de 2018** pour information : concerne des frais de stage et le projet Kurloz
- **DM n°16 de 2018 pour information** : régularisation des bourses

M. Guérard explique que le montant global est en augmentation mais qu'il n'a pas encore fait l'étude de l'impact du changement de barème car il n'a pas vérifié si le nombre d'élèves a augmenté. Il précise qu'il fera l'analyse au moment du compte financier.

M. Sanchez ajoute qu'un bilan des aides proposées aux élèves sera fait.

Mme Ferron, parent d'élèves FCPE, demande s'il est possible de faire une information auprès des élèves pour qu'ils sachent à quelles aides ils peuvent prétendre ?

M. Sanchez répond que c'est effectivement un sujet pour les familles et que les enseignants donnent l'information à chaque fois qu'il est nécessaire (lors de l'annonce de projets pédagogiques, etc).

M. Guérard précise à l'attention des parents que les décisions budgétaires n'ont pour but que de permettre une lecture plus aisée, ainsi le montant prévisionnel des bourses était de 94000€ mais le montant réel a été de 114000€, la DM permet de régulariser l'écriture qui n'est qu'une opération blanche.

A l'attention d'une représentante enseignante qui s'interroge sur les opérations des projets pédagogiques, il répond que le total des recettes et le total des dépenses d'un projet ne peuvent pas être identiques sur le budget. (NB la dotation de fonctionnement ne peut pas être divisée alors qu'elle sert à la participation de l'établissement pour le projet)

Une décision budgétaire reste du prévisionnel.

Mme Lambert-Bordiec demande pourquoi réajuster si cela reste du prévisionnel ?

M. Guérard répond qu'il y a 45 projets donc 45 lignes avec recettes plus financeurs (familles, région, subvention) et que chaque ligne doit être corrigée. On ne travaille pas sur le budget lui-même mais sur l'ensemble du service.

DM 1 2019 pour information .

Ligne 1 ajout de crédits pour la formation sur le risque du numérique (VE)

Ligne 4 – intégration d'un reliquat de subvention pour le CESC

Ligne 5 – Intégration de la nouvelle subvention des fonds sociaux état

Ligne 7 : - reliquat subvention EDD (reliquats en AP)

Décision N°2 pour vote :

Lors de la réalisation du budget (budget approximativement de 890 000 euros de recettes, il y a eu une erreur de 50 centimes sur la subvention de fonctionnement en trop. Pour corriger, il est proposé de réduire le service AP de : 25 centimes domaine Enseignement et le service ALO de 25 centimes domaine viabilisation)

Mme Ferron demande la signification de DO

M. Guérard répond Décision de l'Ordonnateur.

Mme Ferron ajoute que tous les sigles sont difficiles à comprendre et qu'il serait bien de faire un lexique.

M. Guérard répond que oui, il pourrait faire un lexique.

En l'absence de questions ou de remarques, M. Sanchez demande de passer au vote :

Vote du CA : P : 18
A : 0
C : 0

3/ Projets Pédagogiques

Projet « Guerres et mémoires du XX^{ème} siècle »

M. Guérard informe qu'il a reçu 4 réponses à l'appel d'offre, et que les enseignants ont choisi le moins cher.

Il ajoute qu'il est en attente de la réponse de la Région pour l'aide habituelle (4260 euros = 53 élèves dont 1 boursier)

Fondation Maginot

M. Guérard précise que 888 euros sont à la charge de l'établissement et que le coût individuel est de 194 euros

Demande aux familles : 150 euros

Vote du CA : P : 18
A : 0
C : 0

Remises gracieuses

M. Guérard informe que Mme Maurin, documentaliste, a relancé de nombreuses fois certaines familles pour non-retour de livres au CDI. Ensuite, les services de l'Intendance envoient des courriers avec facture, puis, enfin, des avis avant poursuite.

M. Dumesnil demande si un pointage est fait ?

M. Sanchez répond que non mais il est toujours possible de modifier les modalités de retour de prêts ou d'installer des portiques antivols. Une réflexion a été menée avec Mme Maurin qui a donné lieu à un changement de pratique (comme indiqué par un panneau sur le comptoir de retours de prêt qui doivent être faits en main propre à Mme Maurin). Pour le reste, les cas litigieux étant faibles, le coût serait supérieur aux vols. Actuellement sur ce cas qui est litigieux, on n'a pas de possibilité de vérifier.

Il s'agit de sommes minimales, le taux de retour est très satisfaisant.

Je vous propose donc une double remise gracieuse (8€ & 12€ pour chaque famille qui a contesté).

Vote du CA : P : 18
A : 0
C : 0

II – VIE PEDAGOGIQUE

1/ DGH 2019-2020

M. Sanchez présente un document sur la répartition disciplinaire. Il rappelle que c'est la réponse la plus équilibrée en fonction de la DGH et la préoccupation du maintien des postes.

Il ajoute que ce n'est pas la ventilation sur les classes qui l'intéresse à ce stade de l'année car il y aura probablement des changements en juin, mais l'objectif étant que chaque professeur titulaire ait un service complet. Cette proposition a été envoyée au Rectorat avant les vacances pour permettre de réaliser les opérations très lourdes de mutation.

C'est à l'identique sauf pour l'histoire-géo où il n'y a plus de BMP mais 6 HSA.

M. Sanchez explique la Répartition avant pondération ou après pondération : toutes les heures de 1^{ère} et terminale sont multipliées par 0.1 (cela représente jusqu'à 1h). Il y a la même chose en BTS : 0.25

En Histoire-Géo : 6h45 HSA de pondération pas réalisées devant élève.

Le total représente 988 Heures par semaine.

Les points forts : demande d'1 BMP de 9h en anglais – 1 BMP de 10h en espagnol – création d'un poste en math (18h) – BMP 10h en SES – 9h BMP en EPS – 10h en SI – Création poste 18h éco-gestion – BMP 15h éco-gestion communication.

Nombre HSA par personne

Nombre heures pondérées par personne

Temps partiels : 3 + 1 professeur partagé avec CPGE

M. Sanchez soumet la répartition au vote.

Mme Séguineau-Rivasseau demande si 988 h c'est normal pour un lycée et si les BMP sont une création de poste en plus.

M. Sanchez répond que cela peut dépendre du nombre d'élèves et de la filière, et que les BMP peuvent être un TZR ou un contractuel.

Il ajoute que les enseignants qui ont le plus de difficultés pour avoir un service complet sont les professeurs d'allemand, surtout dans les collèges, ce qui n'est pas le cas ici.

Mme Séguineau-Rivasseau demande des précisions sur CSR et CSD.

M. Sanchez explique : CSR : complément de service rendu et CSD : complément de service donné.

Mme Robin interroge sur les prévisions alors que les vœux des élèves ne sont pas connus ?

M. Perniquoski et Mme Lourdez expliquent qu'avant leur démission de professeur principal un travail d'enquête a été fait auprès des élèves (par 2 fois, avant le conseil pédagogique de décembre et avant les conseils de classe du 2nd trimestre).

Mme Robin demande si tous les choix des élèves pourront être satisfaits.

Mme Lambert-Bordie fait remarquer que l'on est censé satisfaire leurs vœux.

M. Sanchez précise que certains élèves ont des projets d'orientation dans d'autres établissements et qu'il a les vœux prévisionnels de spécialités.

Mme Robin ajoute qu'il faut aussi prévoir la venue d'élèves d'autres établissements.

Mme Béguier fait remarquer qu'il peut y avoir des redoublants en première.

Mme Robin interroge pour ceux qui sont en 1^{ère} cette année et qui n'auront pas le Bac, comment ça va se passer pour eux ?

M. Sanchez dit ne pas avoir de réponse pour l'instant mais rappelle que le cas s'est déjà présenté lors des réformes antérieures et que le ministère avait proposé des adaptations et autres transformations de série/épreuves de bac. Il présente le tableau des vœux des élèves : le nombre de groupes de spécialité.

Un problème se pose lorsque les effectifs attendus sont en nombre supérieur. Nous sommes dans l'attente des positions du Ministère sur la conduite à tenir en cas de « dépassement » d'élèves par rapport à la capacité définie. Il pourra être demandé aux enseignants d'accepter 1 ou 2 élèves de plus.
Les situations seront examinées au cas par cas.

Mme Lourdez fait remarquer que depuis 40 ans dans l'Education Nationale, il y a réduction des moyens, et que les enseignants veulent des moyens pour faire travailler leurs élèves dans de bonnes conditions.

M. Perniquoski ajoute que le nombre d'heures proposé les oblige à renoncer à avoir des groupes à 24 pour certaines spécialités.

Mme Taudière demande si sans réforme cela aurait été pareil ?

M. Sanchez explique que la DGH est identique avec moins d'heures poste et plus d'HSA que l'année dernière et le mode de calcul était fait par série. Il lui est difficile de répondre et reconnaît qu'il y avait plus de souplesse dans l'ancien système puisque la DGH était calculée par série.

Mme Moinet indique qu'en tant que parents ils vont rester sur leur position par rapport au nombre d'heures. Les élèves commencent à prendre conscience et sont inquiets. Leur vote n'est pas contre le travail qui est fait, et ils reconnaissent que des postes ont été sauvés, mais ils ne peuvent pas accepter le nombre d'heures.

Mme Robin ajoute que les parents ne votent pas contre la ventilation, mais que c'est leur seul moyen de témoigner leur désaccord.

M. Sanchez propose au vote la répartition disciplinaire :

Vote du CA : P : 11
A : 1
C : 6

III – QUESTIONS DIVERSES

Les représentants de parents d'élèves FCPE questionnent sur l'organisation de la Région pour les manuels scolaires.

M. Sanchez indique que M. Rousset, président Nouvelle Aquitaine, a pris la décision de la gratuité des manuels scolaires. Il ajoute que Mme Sabourin-Benelhadj lui a transmis l'information : 225 000 élèves concernés. Les inscriptions se feront avant le 31 décembre 2019 par internet pour obtenir un bon de 20 €.

Mme Ferron demande si le bon sera fractionnable. A ce stade des informations, M Sanchez ne connaît pas la réponse.

M. Sanchez précise qu'en cas de montant inférieur c'est le libraire qui indiquera le montant utilisé sur les 20€.

Mme Moinet souligne qu'il s'agit bien de la gratuité des manuels scolaires pour tous les niveaux.

M. Sanchez précise que cela commencera avec les 2nde et 1^{ère} qui auront des nouveaux programmes à la rentrée prochaine et que cela doit se poursuivre avec les terminales à la rentrée suivante.

Les représentants de parents d'élèves FCPE demandent si le rectorat a prévu des moyens pour les heures non réalisées jusqu'à présent ?

M. Sanchez informe que M. Saint-Louis-Augustin commencera son service le lundi 11 mars prochain, comme cela a été annoncé aux familles et aux élèves.

Pour ces classes, M. Sanchez précise que des heures seront financées sur les fonds propres et qu'un accompagnement de M Saint-Louis-Augustin, qui est nouveau contractuel, est prévu.

M. Ragot demande s'il est possible d'élargir le système de réservation des repas aux dîners.

M. Sanchez répond que techniquement c'est possible mais que les demi-pensionnaires ne pourront plus badger pour le lendemain car nous serons sur les horaires pour le soir. Il faut alors voir si un pointage peut être fait par la vie scolaire.

Mme Châton indique qu'en cas d'évènements particuliers des sondages peuvent être faits, mais qu'ils ne sont pas fiables.

M. Ragot donne l'exemple du nombre de repas annoncé pour la journée banalisée, inférieur à la réalité.

M. Sanchez préconise de voir avec la vie scolaire pour la mise en place d'une procédure.

Mme Robin intervient en soulignant la grande inquiétude des élèves. Elle comprend le mouvement de grève le jour des TPE, mais précise que ce mouvement a généré beaucoup d'appels et de mails de la part des parents d'élèves.

Elle demande si des devoirs type bac seront mis en place puisqu'il n'y aura pas de bac blanc ?

Mme Blanchet précise que les types bac se mettent en place depuis cette semaine.

Mme Lourdez indique que mercredi les enseignants étaient présents et qu'ils ont échangé avec les élèves et qu'ils ont conscience du stress généré.

Mme Blanchet indique que lorsqu'elle est passée dans toutes les classes, elle a demandé si les élèves avaient compris ce qui s'était passé mercredi dernier et s'ils avaient des questions. Toutes les classes étaient informées.

Mme Lourdez précise que cette action n'a pas été choisie de gaieté de cœur mais pour faire une action forte et pour se faire entendre. Une délégation de professeurs sera reçue par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

M. Sanchez informe les membres du CA que des élèves sont qualifiés au championnat de France de water-polo et que l'association sportive fera prochainement une demande de don, et que le lycée participera pour partie au financement.

Clôture du CA à 20h31